

OPÉRATION COLLÈGE ET PATRIMOINE

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Ce dispositif concerne l'ensemble des collèges charentais, publics et privés sous contrat, soit 45 collèges :

- 38 collèges publics dont 4 classés en Réseau d'Education Prioritaire (REP),
- 7 collèges privés.

Le Département finance entièrement dans le cadre de ce dispositif, le transport des collégiens (hors transports intra-urbains), ainsi que la médiation.

INSCRIPTION

Chaque collège est informé par courrier, de l'ouverture des inscriptions en ligne. Ils peuvent alors consulter l'ensemble des offres de visite des sites partenaires sur le site internet :

<https://explore.lacharente.fr> à la rubrique « Collège et Patrimoine »

Ils peuvent candidater en ligne grâce au formulaire disponible sur le site internet. Ils reçoivent ensuite, un courriel de confirmation de leur dépôt de candidature.

Le collège adresse sa ou ses demande(s) du 31 mars au 14 mai 2025 (17h).

Après cette date, l'inscription en ligne sera clôturée automatiquement, sans possibilité de recours.

PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique doit être construit dans l'objectif de sensibiliser les élèves à la notion de patrimoine, dans la transversalité des disciplines et en lien étroit avec les programmes scolaires. L'acquisition de références historiques ou encore artistiques peut être complétée par une découverte des métiers pouvant ainsi aider les collégiens dans leur propre orientation professionnelle.

Le projet pédagogique doit être établi en cohérence avec l'offre éducative et les contraintes d'accueil des sites partenaires. Pour cela, les enseignants doivent s'entretenir au préalable avec les équipes éducatives afin de s'assurer notamment de l'adéquation du contenu de la visite/atelier avec leur projet pédagogique et de faire établir le(s) devis.

Concernant le déplacement des élèves, le collège doit faire établir les devis au nom du Département :

Département de la Charente
Service Patrimoine et Tourisme (PECS)
Opération « Collège et Patrimoine »
31 bld Emile Roux CS 60000
16917 Angoulême Cedex 9

Le transporteur, dont les tarifs sont les plus compétitifs, est sélectionné par le Département. Le collège en est informé dans le courrier de validation des projets. Il s'engage alors à faire appel au prestataire retenu.

SÉLECTION

Les collèges reçoivent un courrier de réponse validant ou non leur inscription à l'opération.

Critères généraux de sélection :

- une sortie par classe par année scolaire (une sortie pouvant inclure deux sites distincts lors de la même journée),
- priorité aux établissements du Réseau d'Education Prioritaire (REP),
- priorité aux classes de latinistes, classes spécifiques (ULIS,...),
- concordance entre le projet pédagogique et la thématique du site.

Les candidatures seront examinées dans la limite des crédits disponibles et les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

SORTIE PÉDAGOGIQUE

Dès réception du courrier de validation des candidatures, le site se tient à disposition de l'enseignant afin d'affiner les contenus des visites et des ateliers, mais également afin de fixer les dates et horaires du déplacement.

Le collège est en charge de la réservation avec le transporteur retenu.

Le collège s'engage à participer à l'opération selon la date, le lieu et les horaires qu'il aura fixés avec le site. Le désistement n'est pas admissible. Seul un cas de force majeure peut justifier une annulation.

Tout changement dans le déroulé du projet, impliquant une modification des coûts, doit être signalé au Département, qui se réserve le droit d'y répondre favorablement ou non.

L'enseignant est tenu pour responsable du bon déroulement de la visite. Il engage sa classe à respecter le site ainsi que l'équipe du service éducatif.

À l'issue de la sortie, le collège doit :

- Remplir l'enquête de satisfaction en ligne sur <https://explore.lacharente.fr> à la rubrique « Collège et Patrimoine - fiches pédagogiques - enquête de satisfaction »
- Envoyer la facture du transporteur, établie au nom du Département de la Charente, à l'adresse suivante : patrimoine16@lacharente.fr

CONTACTS

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE - SERVICE PATRIMOINE ET TOURISME

Émilie Martinet : 05 16 09 74 26 - emartinet@lacharente.fr
Murielle Souchard-Fayoux : 05 16 09 74 21 - msouchard@lacharente.fr

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

05 17 84 01 30